

EPTB Meurthe Madon – Concertation PAPI

Compte-rendu

Sujet	Réunion publique de présentation des ouvrages PAPI
Auteur(s)	Antonin Lafaye, Domitille de La Touanne, Clément Vaschalde, Jhade Julvecourt, Pascal Nicolle
Destinataire(s)	Philippe Larivière, EPTBMM
Date	17/04/2024

Date : 17/04/2024

Lieu et adresse de rendez-vous : au Prieuré à Varangéville

Heure de début / heure de fin : 18h – 20h

Durée : 2h

Nombre de participants présents : 38

Dispositifs de mobilisation pour cette réunion : affiches dans les communes, dossier de concertation, site internet et plaquette communicante.

Contreparties proposées aux participants pour cette réunion : pot de l'amitié.

1. LES INTERVENANTS

Animent	Prennent la parole	Sont mobilisés en appui
Pascal Nicolle – La suite dans les idées	François Genay – vice-président EPTBMM Philippe Larivière – EPTBMM Christopher Varin – vice-président EPTBMM et maire de Varangéville Julien Micelli – Suez	Clément Vaschalde – La suite dans les idées

2. LE CONTEXTE D'INTERVENTION

La réunion publique d'information s'inscrit dans le cadre d'une concertation préalable de l'EPTB Meurthe Madon et vise à présenter les ouvrages prévus dans le cadre du PAPI aux habitants des communes concernées. Au total, 33 ouvrages sont prévus dans 5 intercommunalités et 9 communes différentes.

La réunion a plusieurs objectifs :

- Sensibiliser au risque inondation et rappeler le rôle de l'EPTB Meurthe Madon face à ce risque
- Présenter les ouvrages qui seront réalisés sur le territoire de la commune concernée
- Recueillir les réactions et les questions

Les objectifs ont été atteints.

3. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Durant toute la réunion, les chaises sont disposées face à la tribune (format plénière).

L'animateur et les intervenants sont installés à la tribune face au public. Le public est installé en mode plénière face à la tribune.

3.1. Lancement de la réunion

Pascal Nicolle introduit la réunion publique en présentant La suite dans les idées, cabinet indépendant qui accompagne l'EPTB Meurthe Madon dans cette concertation.

Il remet la parole à François Genay, Vice-Président de l'EPTB et Maire de Fraimbois, qui revient sur plusieurs éléments :

- Le postulat est le suivant : des ouvrages doivent être construits pour protéger les populations des crues.
- Dans le cadre du PAPI, des travaux vont être réalisés. Aujourd'hui, il s'agit du lancement de la concertation préalable, le projet n'en est donc qu'à son début.



- L'objectif de la réunion est le suivant : l'EPTB souhaite informer les publics sur les projets de travaux, recueillir leurs avis, leurs questions et de potentielles idées.
- L'EPTB Meurthe Madon a pour mission de réaliser des projets cohérents et efficaces, liés entre eux et dépendants les uns des autres. L'EPTB est un établissement qui comprend des techniciens et techniciennes spécialistes de la gestion et de la préservation des cours d'eau.
- Monsieur Genay rappelle que le risque est partagé par tous et toutes et que personne n'est à l'abri. Les inondations récentes en France marquent les mémoires et cela risque de s'accroître avec le changement climatique.

Monsieur Genay transmet alors la parole à Monsieur Christopher Varin, Maire de Varangéville :

- Il rappelle que l'objectif est de protéger les biens et les humains des inondations. La réalisation d'ouvrages répond à l'intérêt général mais doit respecter les intérêts de chacun.
- Monsieur le Maire de Varangéville précise que le plan global coûte 60 millions d'euros mais cela permettra de ne plus avoir de dépenses liées aux inondations.
- Créé en 2011 puis formé en syndicat mixte depuis 2018, L'EPTB Meurthe Madon agit à l'échelle du bassin versant, territoire qui compte près de 600 000 habitants. Ainsi, il y a de forts enjeux de solidarités entre les villes en amont et les villes en aval.

Pascal Nicolle donne ensuite la parole à des participants dans la salle, en leur précisant que la réunion est enregistrée pour permettre de réaliser le compte-rendu :

- Une personne inondée explique qu'elle avait surélevé la hauteur de sa maison et avait échappé au pire.
- Une personne revient sur une inondation durant laquelle elle a eu 70 cm d'eau chez elle.
- Une personne sujette à l'inondation en 2006 explique qu'il y a eu 1m60 d'eau chez elle et qu'elle a dû être évacuée.
- Un agriculteur attend de cette réunion des explications sur les projets qui pourraient toucher son exploitation

La vidéo motion design revenant sur la démarche du PAPI ainsi que sur les travaux est projetée.

À la suite de la vidéo, Pascal Nicolle présente le déroulé de la soirée :

- Philippe Larivière, Directeur de l'EPTB reviendra sur ce qu'est L'EPTB et son rôle.
- Julien Micelli (Suez) expliquera quels sont les ouvrages qui protègent le territoire.
- Un temps de questions / réponses.
- Un verre de l'amitié est organisé à l'issue de la réunion et explications individuelle.

3.2. Présentation de l'EPTB, son champ et périmètre d'action

Un rapide point historique est opéré grâce à un retour en image sur les crues de 2006 et de 1947 qui restent gravées dans les mémoires.

Monsieur Larivière revient ensuite sur deux chiffres clés et les explicite :

- Le coût estimé d'une crue centennale sur la Meurthe est de 120 millions d'euros. Or, la crue du Grémillion a coûté 50 millions d'euros. Au vu du coût qu'a engendré cette dernière crue, Philippe Larivière explique que le coût d'une crue centennale sur la Meurthe coûterait certainement beaucoup plus que 120 millions d'euros.



Une notion est très importante à prendre en compte, celle de bassin versant :

- Le bassin versant compte plus de 300 communes et près de 600 000 habitants autour de la Meurthe et de ses affluents. Il est important d'agir à cette échelle pour agir de manière cohérente et globale afin de limiter les inondations. Si l'EPTB n'agit qu'à un endroit sans prendre en compte le reste du territoire, le reste du territoire sera inondé.

Philippe Larivière explicite les missions et compétences de l'EPTB Meurthe Madon :

- L'EPTB agit sur deux départements : les Vosges et la Meurthe-et-Moselle. Seize intercommunalités ont confié la compétence de la prévention des inondations à l'EPTB. Certaines transfèrent même la compétence de gestion des milieux aquatiques.
- Les missions de l'EPTB se déclinent en trois grandes catégories : anticiper, réduire la vulnérabilité et limiter le risque.

Il est rappelé qu'une zone inondable le restera toujours. L'EPTB peut réaliser tous les ouvrages possibles : une zone inondable le sera toujours. Les ouvrages seront amenés à être submergés un jour ou l'autre. Il faut donc en conséquence développer une culture du risque.

Philippe Larivière rappelle que des diagnostics de vulnérabilité peuvent être réalisés au sein des habitations et que les travaux correspondants peuvent être financés jusqu'à 80% par l'État jusqu'à la fin du PAPI.

Parmi les actions de l'EPTB Meurthe Madon, il y a le déploiement d'un PAPI. Mais qu'est-ce qu'un PAPI ? Il s'agit de Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Le Directeur de l'EPTB explique que c'est aussi une porte d'entrée pour obtenir des subventions de la part de l'État. Le PAPI comporte 8 axes :

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : alerte et gestion de crise
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- **Axe 6 : gestion des écoulements**
- **Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydraulique**
- Axe 8 : reconquête des cours d'eau et des milieux naturels aquatiques

Aujourd'hui, la réunion publique et la démarche de concertation préalable portent uniquement sur les travaux qui eux ne concernent que les axes 6 et 7.

Trois types d'ouvrages sont réalisés parmi les travaux :

- Les ZRDC : les zones de réduction dynamique des crues, ce sont des ouvrages situés plus en amont. Il n'y en a donc pas au sein du Pays du Sel et du Vermois. Les ZRDC sont réalisées en amont mais protègent les habitants des villes plus en aval, comme Varangéville et Saint-Nicolas-de-Port.
- Les aménagements naturels : ces ouvrages préviennent des inondations et restaurent les milieux naturels, ce qui permet à l'environnement de mieux gérer les crues lorsque cela arrive.
- Protections localisées : ces protections sont en lien avec les ouvrages plus importants en amont et protègent des lieux précis : une rue, un quartier, un lotissement, etc.

Un film d'explication du principe des ZRDC est projeté.

Pascal Nicolle propose aux personnes présentes de poser des questions concernant cette présentation.

— *Est-ce qu'il y a une ZRDC prévue sur le Sanon ?*



→ Philippe Larivière précise qu'il y aura une ZRDC prévue dans le deuxième PAPI, à horizon plus lointain vers 2035, mais pas dans le cadre du premier PAPI en cours d'élaboration.

Aucune autre question n'est posée par les participants à la réunion publique. Pascal Nicolle, animateur principal, transmet alors la parole à Julien Micelli afin qu'il présente les ouvrages qui seront réalisés à Varangéville.

3.3. Présentation des ouvrages

3.3.1. Les ouvrages de Varangéville

Julien Micelli, ingénieur chez Suez, présente les projets d'ouvrage qui auront lieu à Varangéville en revenant pour chacun d'eux sur leurs localisations, les principes, les bénéfices et le calendrier des travaux :

- Opération A091 – digue rue de la Butte.
- Opération A092 – digue Prieuré
- Opération A093 – digue Prédieu
- Opération A094 – chenal de crue

Monsieur le Maire de Varangéville, Christopher Varin, intervient afin d'expliquer que la digue présentée concernant l'ouvrage A093 sera décalée afin de préserver l'exploitation du maraicher local.

Monsieur Philippe Larivière revient sur l'opération A094 et précise qu'il s'agit d'un schéma de principe et non d'un plan définitif. Beaucoup de discussions avec les salins sont encore en cours et le résultat final sera certainement différent de ce qui est affiché.

3.3.2. Temps d'échanges concernant les ouvrages de Varangéville

Pascal Nicolle propose aux participants de poser leurs questions sur les ouvrages présentés, qui ne concernent que Varangéville dans un premier temps. Les participants ont alors posé les questions suivantes :

- *Je suis l'un des voisins de la Meurthe, je suis impacté le premier quasiment, c'est moi qui ai un petit peu réveillé tout le monde en 2006 pour leur signaler les inondations. J'ai un petit problème avec votre sujet de digue. Vous parlez de digue de protection, tout à fait d'accord. Le problème de votre dossier, c'est qu'on ne parle pas du lit de la Meurthe. Qu'est-ce qu'on fait avec le lit de la Meurthe ? Depuis 1947, aucun de dragage n'a été fait. À l'époque on draguait justement depuis le barrage jusqu'à la Meurthe. Donc on avait des profondeurs de 4 mètres. Aujourd'hui, les vaches arrivent à traverser le cours d'eau. Donc je pense qu'on a déjà un problème de niveau d'eau. Si on résout déjà ce problème de niveau d'eau, je suis tout à fait d'accord pour construire des protections, notamment par rapport aux crues centennales et trentennales, mais je pense qu'il faut qu'on attaque le problème déjà par le fond de la Meurthe. Alors, quand on me parle d'écosystème, je suis tout à fait d'accord, mais derrière les rives ne sont pas entretenues correctement par les services adéquats.*
- *Il y a des endroits où la terre s'accumule sur les bords de la rivière. Les piliers de la Seconde Guerre Mondiale n'ont toujours pas été enlevés. Des sédiments se collent dessus et parfois il y a 20 cm d'eau. Si déjà on enlevait ces éléments, la Meurthe déborderait moins de son lit.*
- *Le chenal de crue que vous présentez, quel est sa pertinence ? Est-ce qu'autres solutions ont été évoquées ? Je connais bien le niveau de la Meurthe ici et je ne comprends pas bien comment cet ouvrage va pouvoir fonctionner. Je suis directement concerné avec mon fils et on voudrait retrouver notre terrain inchangé.*



Les réponses de l'EPTB Meurthe Madon et de Suez sont les suivantes :

→ Concernant le dragage, la solution n'a pas été étudiée parce que cela va poser des problèmes d'équilibre de la rivière. Le lit creusé va accélérer les crues en aval. S'il y a un dragage à Lunéville, Varangéville sera inondé. D'où l'intérêt de penser à l'échelle du bassin versant. Il y a un autre principe qui vient confirmer l'impossibilité de draguer la rivière : la rivière cherche des sédiments. Si elle ne les trouve pas en aval, elle les cherchera en amont et mettra à mal des ponts. Au-delà de tout ça, c'est également interdit par l'État pour des raisons écologiques.

→ Concernant les accès aux terrains, les ouvrages prévus en aval résultent de volumes de stockages que nous n'avons pas pu gérer en amont. Évidemment, des accès seront aménagés pour permettre à tous et toutes d'accéder à leurs parcelles. Aujourd'hui nous essayons surtout de placer les ouvrages et d'avoir des tracés pour voir les emprises et comment ça peut se matérialiser. Des accès seront aménagés pour permettre à tous et toutes pour accéder aux parcelles.

→ Concernant l'accumulation des sédiments, il s'agit du fonctionnement naturel de la rivière. Le transport de sédiments se fait au gré des courants et des crues. De toute façon, je ne sais pas si des agriculteurs ici ont déjà essayé de draguer des petits cours d'eau ou des ruisseaux, mais en général il y a toujours l'OFB qui vient les titiller et qui vient leur dire que c'est interdit. Ça fait partie de la vie normale d'une rivière que de transporter les sédiments. Une fois de plus, même si on voulait le faire, on ne peut pas. Réglementairement ce n'est pas possible.

→ À propos du chenal de crue, d'autres solutions n'ont pas vraiment été envisagées, mais d'autres tracés sont possibles. Il y a encore beaucoup de travail à mener avec vous pour voir comment le tracé peut être fait pour à la fois répondre aux objectifs et ne pas engendrer trop de coût pour vous. Évidemment, la terre végétale est mise de côté et remise à la fin des travaux, c'est-à-dire qu'on retire la terre du dessous et puis après on remet la terre végétale dessus. Donc l'idée c'est bien de garder cette zone-là exploitable d'un point de vue agricole.

3.3.3. Les ouvrages de Saint-Nicolas-de-Port

Julien Micelli, ingénieur chez Suez, présente les projets d'ouvrage qui auront lieu à Saint-Nicolas-de-Port en revenant pour chacun d'eux sur sa localisation, son principe, ses bénéfices et le calendrier des travaux :

- Opération A081 – mur ruelle Tanneurs
- Opération A082 – digue EHPAD
- Opération A083 – aménagement naturel des berges

3.3.4. Temps d'échanges concernant les ouvrages de Saint-Nicolas-de-Port

Pascal Nicolle propose aux participants de poser leurs questions sur les ouvrages présentés, qui ne concernent que Saint-Nicolas-de-Port. Les participants ont alors posé les questions suivantes :

- *Les ouvrages sont bien et il faut les faire mais le temps est long. La priorité est de protéger les humains, donc à défaut de la question écologique, les travaux doivent se faire. Je suis pour laisser la rivière faire son lit mais il faut la nettoyer et enlever ce qui gêne le passage. Ça a coûté très cher en 2006, ça a coûté très cher en 1983, ça coûte très cher à chaque fois et c'est tout le pays qui paye. Il faut bien comprendre qu'on doit être tous unis là-dedans. Je ne veux pas nous retrouver dans le cas du Nord, où tous les trois jours ils ont eu les pieds dans l'eau. C'est invivable pour eux. Si on leur parle d'écologie et qu'ils s'énervent, ils ont le droit parce qu'avant tout, ce sont les humains qui doivent être sauvés.*
- *Vous parliez de la projection de la rue de la Belhiesse concernant les inondations. Je peux vous dire que je n'ai jamais vu la rue de la Belhiesse inondée et pourtant ça fait plus de 50 ans que je vis à Saint-Nicolas.*
- *Il y avait aussi une autre suggestion qui avait été mise par M. Julien, l'ancien propriétaire de l'usine, qui lui avait émis l'idée de faire un barrage en tête de la rue de la Butte, en tête du canal.*



- *Comment sont faits les calculs par rapport aux crues trentennales et centennales et quelle est la quantité d'eau qu'on est capable de retenir ? La solution que vous proposez, c'est de gérer à la fois le débit et le volume. Comment vous avez fait le calcul pour pouvoir dire qu'on va faire un mur d'un mètre trente, un mètre quarante, un mètre cinquante pour pouvoir tout gérer ?*

Les réponses de l'EPTB Meurthe Madon et de Suez sont les suivantes :

→ Les placements des digues ont été réalisés à partir justement des simulations numériques. C'est sur cette base-là que les placements ont été faits. Mais justement le projet ne fait que commencer et l'idée c'est que vous puissiez nous préciser cet objet.

→ Concernant les simulations, l'ensemble du bassin a été modélisé. Chaque sous-affluent a été modélisé et ils sont additionnés. Pour certains cours d'eau, les débits sont mesurés depuis 70 ans. Pour d'autres, nous regardons les pluies et comment ça se transforme en crue. Pour le volume, on parle de plusieurs millions de mètres cubes. Pour les ZRDC par exemple, les volumes de stockage sont entre 7 et 8 millions de mètres cubes.

Monsieur le Maire de Varangeville a souhaité également intervenir et revenir sur plusieurs points :

- Ce que nous vous présentons est suivi par les services de l'État. Ce plan devra être validé. Si nous avons dit que nous retirions les piliers en béton, l'État nous aurait répondu par un « non » catégorique parce que cela ne respecte pas la législation et nous n'aurons pas les subventions. Sur les deux PAPI, nous aurons 80% de subventions de l'État et de l'Europe. Le territoire paiera 20% de ses ouvrages et c'est déjà important. Il faut donc absolument respecter la réglementation. Le curage et le dragage ne sont donc pas envisageables et il nous faut respecter la législation, tout en construisant des ouvrages qui protègent au maximum des inondations.
- Peut-être qu'un jour nos ouvrages seront inondés. Mais si nous voulons valider le plan et avoir les financements, nous ne pouvons pas proposer de curage du lit de la Meurthe. Si un jour nous nous autorisons à draguer le fond de la Meurthe, il faudra s'assurer que ce que nous faisons n'engendrera pas des changements dangereux. À chaque fois qu'un ouvrage est proposé, l'État nous demande de les retravailler pour prouver que notre plan est équilibré et qu'il n'aggrave pas la situation en amont ou en aval. Donc tout ce qui a été présenté est un plan équilibré sur tout le bassin de la Meurthe.
- L'objectif est d'abord de faire ce qu'il est possible de faire pour nous protéger rapidement, mais d'autres débats pourront être menés.

Une erreur sur le schéma du chenal de crue a été relevée par certains participants et précisée lors du verre de l'amitié.

3.4. Conclusion

Pascal Nicolle invite Philippe Larivière à revenir sur le calendrier et les autres modalités de participation du public :

- Aujourd'hui la réunion publique se déroule dans le cadre de la concertation préalable et il y en aura d'autres.
- Sur le site, il est possible de déposer des avis et de consulter tous les documents. Tous les avis seront pris en compte.
- La concertation préalable s'arrête le 17 juin mais la discussion n'est pas terminée. L'EPTB et La suite dans les idées analyseront les contributions, étudieront les scénarios et d'autres rendez-vous seront pris.
- Une concertation sur le reste des axes (hors travaux) est déployée, il s'agit de la concertation PAPI plus globale. Pour y participer, il est possible de répondre au questionnaire disponible via le QR code qui projeté et sur le site de l'EPTB.



- En fin d'année, le PAPI sera déposé et l'année 2025 sera consacrée au dossier réglementaire.
- Les travaux devraient commencer en 2026.

Monsieur le Maire de Varangéville, Christopher Varin, rappelle qu'il s'engage avec l'EPTB à rencontrer tous les propriétaires qui seraient impactés par les travaux pour avoir des échanges précis sur chacun des ouvrages.

L'animateur remercie les participants, les invite à rester mobilisés pour la suite de la démarche PAPI et notamment via le questionnaire (QR code à l'écran) et les invite à évaluer la réunion. Il précise que les intervenants restent à disposition pour échanger autour des cartes disposées au fond de la salle.

Les participants se dirigent vers le fond de la salle pour profiter du verre de l'amitié et échanger autour des cartes. Il leur est proposé d'exprimer leur point de vue sur un questionnaire d'évaluation de la rencontre.

